



REGISTRE DES ARRETES  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES  
ET DES TRANSPORTS

**OBJET : Arrêté temporaire n°24/2019.53**

**Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route département n° 173 sur le territoire de la commune d'ARAGNOUET.**

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU l'avis de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées,
- VU la demande du Consortio en date du 8 octobre 2019,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de maintenance et d'exercice à l'intérieur du tunnel sur la route départementale n°173, effectués par l'Entreprise FERROSER et le Consortio Tunnel Aragnouet Bielsa, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** Pour permettre des travaux de maintenance et d'exercice à l'intérieur du tunnel, la circulation est interdite à tous les véhicules, à l'exception des véhicules du Consortio et de l'entreprise FERROSER, sur la route départementale n° 173, du PR 6+080 au PR 7+850 :

- ✓ Du lundi 21 octobre 2019 à 00h00 au lundi 21 octobre 2019 à 6h00
- ✓ Du lundi 21 octobre 2019 à 22h00 au mardi 22 octobre 2019 à 6h00
- ✓ Du mardi 22 octobre 2019 à 22h00 au mercredi 23 octobre 2019 à 6h00
- ✓ Du mercredi 23 octobre 2019 à 22h00 au jeudi 24 octobre 2019 à 6h00
- ✓ Du jeudi 24 octobre 2019 à 22h00 au vendredi 25 octobre 2019 à 6h00
- ✓ Mardi 29 octobre 2019 à 18h45 au mercredi 30 octobre 2019 à 6h00

**ARTICLE 2** – La signalisation réglementaire de position et d'annonce sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Elle sera mise en place et entretenue par l'entreprise FERROSER.

Le Consortium du Tunnel d'Aragnouet – Bielsa en assurera le contrôle.

Les signaux pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

**ARTICLE 3** – une information à l'attention des usagers sera faite sur les panneaux à messages variables du carrefour des templiers, à l'ancienne douane espagnole, à AINSA, sur le site internet du CONSORCIO et ainsi que sur le site inforoute65 du Département.

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 5.** Le présent arrêté sera affiché dans la commune d'ARAGNOUET.

Tarbes, le 16 OCT. 2019

Pour le Président et par délégation,  
Direction des Routes et Transports,



Philippe DEBERNARDI

Pour attribution :

- M. le Maire d'ARAGNOUET,
- M le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M le Directeur du Consortium du Tunnel d'Aragnouet – Bielsa,
- M le Chef de l'Agence des Routes du Pays des Nestes,

Pour information :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Madame Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton Neste, Aure et Louron
- Monsieur Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron,

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)